



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

**Séance ordinaire du : 28 mars 2026**

Aujourd'hui le vingt-huit mars deux mille vingt-six à 11h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 24 mars 2026 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique SAÏTTA, doyen d'âge, pour l'élection du Maire puis de Véronique FERREIRA, élue Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers absents : 0

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Aysel AZIK, Etienne ANDRE, Thierry BOUTIN, Sylvie CESARD-BRUNET, CORNET Rachida, Frédéric DUBOIS, Patrick DURAND, Patricia DUREAU, Lodoïs ELHORRY, Karine FAUCONNET, Véronique FERREIRA, Philippe GALLES, François GUENET, Sandrine LACAUSSE, Fabienne LACOSTE, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Sylvain MERLE, Abel MOUHOUM, Pascale NAVARRO, Ayline NORIEGA, Michel REYNAUD, Dominique SAÏTTA, SANCHEZ Antonio, SANCHEZ Christine, Marc FRANÇOIS, Véronique LAGRANGE, Emmanuelle PLOUGOULM, Luc SIBRAC, Olivier DELHOMME et Fabienne ESTELA, conseillers municipaux.

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Sylvie LACOSSE-TERRIN à Sandrine LACAUSSE et Sébastien BELDENT à Olivier DELHOMME.

**ABSENTS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Étienne ANDRÉ

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants dans cette première séance du Conseil municipal de cette mandature, qu'elle ouvre en tant que Maire sortante, pour pouvoir installer l'ensemble du Conseil municipal d'aujourd'hui et des jours suivants. Par ailleurs, elle remercie le public venu très nombreux les rejoindre pour ce Conseil municipal d'installation. Elle ouvre cette séance par l'ordre du jour en installant les conseillers municipaux, suivi de l'élection du Maire, de la fixation du nombre des adjoints, de leurs élections, la lecture de la charte de l'élu et les délégations du Conseil municipal au Maire.

Le 22 mars dernier, ont eu lieu les élections municipales qui ont donné les résultats suivants :  
La liste « Ensemble Vivre Blanquefort » a obtenu 3 355 voix, soit une attribution de 26 sièges.  
La liste « Blanquefort je t'aime » a obtenu 1 759 voix, soit une attribution de 4 sièges.  
La liste « Blanquefort tous ensemble » a obtenu 1 263 voix, soit une attribution de 3 sièges.

Madame le Maire procède à l'installation de l'ensemble des conseillers municipaux, en les citant par ordre alphabétique :

Madame AZIK Aysel  
Monsieur ANDRÉ Étienne  
Monsieur BELDENT Sébastien  
Monsieur BOUTIN Thierry  
Madame CESARD-BRUNET Sylvie  
Madame CORNET Rachida  
Monsieur DELHOMME Olivier  
Monsieur DUBOIS Frédéric  
Monsieur DURAND Patrick  
Madame DUREAU Patricia  
Monsieur ELHORRY Lodoïs  
Madame ESTELA Fabienne, suite aux trois démissions de Madame ETCHEBERRY Isabelle, Adeline GOUPY et Eric GRIVOT.  
Madame FAUCONNET Karine  
Madame FERREIRA Véronique  
Monsieur FRANÇOIS Marc  
Monsieur GALLES Philippe  
Monsieur GUENET François  
Madame LACAUSSE Sandrine  
Madame LACOSSE-TERRIN Sylvie  
Madame LACOSTE Fabienne  
Madame LAGRANGE Véronique  
Madame MAILLE Isabelle  
Monsieur MARSAULT Jean-Claude  
Monsieur MERLE Sylvain  
Monsieur MOUHOUM Abel  
Madame NAVARRO Pascale  
Madame NORIEGA Ayline  
Madame PLOUGOULM Emmanuelle  
Monsieur REYNAUD Michel  
Monsieur SAÏTTA Dominique  
Monsieur SANCHEZ Antonio  
Madame SANCHEZ Christine  
Monsieur SIBRAC Luc

Elle demande d'applaudir l'ensemble des conseillers municipaux dorénavant installés.

Le rôle de secrétaire de séance sera assuré par Monsieur Étienne ANDRÉ.

Et comme le veut la tradition, le Maire sortant quitte la présidence et invite le doyen d'âge, mais le plus jeune d'entre eux dans sa tête, Monsieur Dominique SAÏTTA, pour présider la séance.

Enfin, la ville de Blanquefort vient d'obtenir le label « Ville Prudente » pour l'année 2025.

Ces éléments d'actualité étant exposés, Madame le Maire propose d'entamer l'ordre du jour.

### **RAPPORTEUR : Dominique SAÏTTA**

#### **Affaire n° 26-021 : Élection du Maire**

Dominique SAÏTTA procède à l'élection du Maire et s'enquiert d'éventuelles candidatures à ce poste ; une seule candidate : Madame Véronique FERREIRA, puis donne lecture du texte qui s'applique.

En application de l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

En application des articles L.2122-7 et 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

— oOo —

Monsieur SAÏTTA désigne deux assesseurs pour le dépouillement du vote : Monsieur Jean-Claude MARSAULT, le plus âgé après lui, et Monsieur ELHORRY Lodoïs, le plus jeune. L'urne étant en place, il précise que des bulletins vierges à remplir par leurs soins, avec le nom du candidat qu'ils souhaitent élire, se situent sur leur table, puis seront à insérer dans l'enveloppe kraft marron. Et ce, à l'appel de leur nom.

*L'assemblée procède au vote.*

Monsieur SAÏTTA précise que le scrutin étant clos et la liste complète, il peut être procédé au dépouillement. Il note que tous les conseillers ont pris part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Madame FERREIRA a obtenu 28 suffrages. En conséquence, elle est déclarée Maire de Blanquefort.

## *Applaudissements*

Madame le Maire indique que c'est toujours un moment d'émotion qu'elle souhaite partager avec eux et a prévu de leur dire quelques petits mots. Bien évidemment, c'est avec plaisir si d'autres personnes veulent s'exprimer par la suite.

Elle souhaite commencer par des remerciements. Elle s'adresse tout d'abord à l'ensemble de ses colistiers qui ont accepté de partir avec elle, avec courage ou inconscience. Beaucoup de travail est à faire, un mandat c'est long, c'est un marathon et quelque chose de difficile. Ensuite, au comité de soutien. Ayant à plusieurs reprises l'occasion de dire que « Ensemble Vivre Blanquefort » n'est pas uniquement une liste, mais un ensemble de personnes toujours présentes et d'ailleurs, le nombre s'est étoffé. Ensemble, depuis des mois, ils ont beaucoup travaillé ensemble pour élaborer le programme et organiser la campagne, et les remercie pour cette grande implication citoyenne. Et comme d'habitude, ils se reverront assez rapidement. Ses derniers remerciements davantage personnels s'adressent à son époux, pour tout un tas de raisons. Il est le symbole que quand un élu s'engage, ceci ne peut fonctionner qu'en symbiose avec l'entourage dont elle le remercie pleinement.

D'autant plus qu'elle réalise devenir une espèce en voie de disparition, notant qu'il y a de moins en moins de femmes élues Maires en France. Ce qui est dommage, des progrès avaient été faits à une certaine époque et ce sera certainement quelque chose à voir.

Elle souhaite également dire tout le respect ressenti qu'elle veut apporter pour tous les habitants qui ont porté leur voix sur cette liste. Ils se sont engagés sur une vision de la ville, un programme, une façon de faire, et sont maintenant responsables de la tenue de ses engagements. Le respect qu'elle éprouve pour toutes les personnes n'ayant pas voté pour eux mais pour d'autres listes. Cela va mieux en le disant, elle sera la Maire de toutes et tous les Blanquefortais, c'est une évidence. Par ailleurs, le respect pour toutes les personnes ne s'étant pas déplacées pour ces élections municipales n'y trouvant pas d'intérêt, certains pensant que c'était déjà joué. Mais à Blanquefort et ailleurs, il est constaté un taux de participation toujours important pour les municipales, mais qui commence à sentir véritablement une érosion par rapport aux années précédentes. Et cela les concerne toutes et tous ici.

Sur ces élections municipales et les précédentes, elle s'exprime sur le désaveu ressenti vis-à-vis de la politique et du politique. Pour un certain nombre de concitoyens, l'impression que la politique est une sorte de chose suspendue qui ne les touche pas ni ne les concerne. Elle rappelle que la démocratie est comme l'amour ou la santé : c'est quand on ne l'a plus que l'on se rend compte à quel point cela nous manque. Elle aimerait que cela n'arrive pas un jour. Ils sont élus aujourd'hui et c'est un sacerdoce. Autour de la table, certains le savent déjà, et ceux qui l'ignorent encore vont très vite s'en rendre compte. Le temps consacré à cette fonction est véritablement important, ils prennent toutes et tous sur leur vie privée et parfois professionnelle. Ils ne sont pas là pour faire fortune et les reproches se verbalisent beaucoup plus facilement que les remerciements, même si heureusement ils en reçoivent aussi.

Être élu est avoir des obligations et ne leur donne aucun droit mais uniquement des devoirs. Leur rôle n'est pas de revendiquer mais de faire, en respectant bien évidemment le cadre des compétences d'une municipalité. Car « *il n'y a qu'à, il faut qu'on* » ne se conjugue pas avec le statut d'un élu.

Par ailleurs, être élu est faire tout un tas de choses, notamment tenir un Conseil municipal. Un clin d'œil au précédent mandat, dont elle rappelle avec plaisir la tenue exemplaire pendant toute sa durée avec un respect mutuel de l'ensemble des conseillers et un travail mutuel particulièrement agréable. En tant que Présidente de cette assemblée, elle entend bien que cela se poursuive sur ce mandat, que la prise de parole des uns et des autres soit respectée ainsi que l'ordre du jour établi, les invectives personnelles n'ayant strictement rien à faire dans cet hémicycle, étant tous des représentants. Leur seule boussole doit être l'intérêt général. Ils ne sont pas là pour défendre leur

intérêt personnel, ni ceux de leurs amis ou d'un clan particulier, quel que soit le domaine. Elle pense que l'inscription : « *l'intérêt général est supérieur à la somme des intérêts particuliers* » devra être gravée quelque part.

Elle ajoute qu'ils sont là pour son objectif essentiel : celui du service public, le cœur même d'une municipalité. La nécessité pour eux de mettre en place et de défendre les politiques publiques au service des habitants. En sachant que cela ne va pas être simple dans les années à venir. Ce service public est représenté par des agents municipaux qu'elle tient tout particulièrement à saluer. Ce sont eux qui mettent en œuvre les politiques publiques qui seront décidées dans cette assemblée. Ces agents restent à leur poste, les élus ne sont là qu'en CDD. Ils leur doivent le respect et reconnaître leur professionnalisme, et ne jamais les utiliser mais véritablement travailler ensemble. C'est comme cela que fonctionne une municipalité.

Bien évidemment, un certain nombre de défis seront à relever dont elle en présente trois. D'abord, le défi social. Toutes et tous peuvent constater l'augmentation de la précarité. Les difficultés qu'éprouvent de plus en plus de gens, et ce de tous âges, à se loger, les difficultés à boucler les fins de mois. Les problèmes par rapport à la santé mentale, en particulier en direction des jeunes. Et parfois, cette impression d'avoir besoin d'inclure des gens dans une société, qui ne devrait pas exister dès lors que l'on y vit. Les élus auront des réponses à apporter avec les politiques sociales, celle du logement, la prise en compte du vieillissement de la population, la politique de l'enfance et de la petite enfance, la politique économique qu'ils mettront en œuvre.

Le deuxième défi à relever est sociétal et n'existe pas qu'à Blanquefort. Elle trouve qu'il y a de plus en plus de paradoxes, entre d'un côté des discriminations parfois de plus en plus nombreuses et l'appel à la tolérance parfois pour soi-même, en oubliant que c'est aussi celle de soi envers les autres. Le paradoxe entre le fait constaté par tous d'une montée de l'individualisme et du repli sur soi, alors que de plus en plus de gens ont envie de s'engager pour des causes beaucoup plus générales. Le paradoxe entre d'un côté la peur d'une société considérée de plus en plus violente, et le fait que ces gens qui le constatent parlent avec de plus en plus d'agressivité, que ce soit au sein d'une famille, du travail ou en direction des services publics. Les élus devront apporter des réponses avec leur politique culturelle, sportive et associative. La prévention et la tranquillité publique, la politique éducative, la proximité et la participation à la démocratie.

Enfin, le dernier défi à relever est climatique. Il est toujours là, il est de plus en plus rapide, à la fois si proche et si lointain. Le lointain étant toujours compliqué à mettre en œuvre. Là aussi, des réponses devront être apportées avec leur politique de transition écologique, d'entretien du patrimoine vert, de préservation des espaces naturels, de rénovation énergétique des bâtiments communaux et sur l'ensemble de leurs politiques publiques. Elle ne leur cache pas que ces trois défis, parmi tant d'autres, qu'ils auront à relever, ne va pas se faire dans un contexte facile.

Le contexte des finances sera un enjeu fondamental à lui tout seul dans les années à venir. Il faut absolument apporter le respect nécessaire dû à l'argent public. Un, parce qu'il est public et deux, parce qu'il va se faire de plus en plus rare. Aucune illusion possible à ce sujet. Une gestion saine et exigeante devra être poursuivie.

Il est également à noter un contexte d'incertitude. À cette même place il y a six ans, très éloignés les uns des autres, sans public et avec des masques, ils ignoraient à quoi s'attendre et ont subi beaucoup de choses qui les ont percutés. Elle ne connaît pas l'avenir, mais avec le contexte international qui les inquiète et les impacte dans leur vie quotidienne, le contexte national avec les crises sociales et politiques, une boule de cristal et une baguette magique devraient venir avec l'écharpe de Maire. Malheureusement, l'écharpe est uniquement fournie. Cette fonction qu'elle a déjà assumée par le passé est donc à prendre avec humilité. Elle sait les réussites, les retards, les retours en arrière qui sont nécessaires et la difficulté qui doit être attendue. Pour être clair, ce n'est pas à Blanquefort qu'ils vont changer le monde. Cependant, ils pourront contribuer à leur niveau à l'améliorer et poser leur petite pierre. C'est pour cette raison que beaucoup d'habitants ne cessent de leur dire que l'on vit bien à Blanquefort.

Elle termine son propos par une expression qu'elle utilise souvent pour visualiser son rôle de Maire, qui sera certainement à renforcer sur ce mandat, et qui sera son objectif ultime : « *la commune est et doit rester pour toutes et tous le dernier rempart* ».

### *Applaudissements*

Madame le Maire ouvre le débat.

- Emmanuelle PLOUGOULM souhaite tout d'abord saluer l'ensemble des membres de ce nouveau Conseil municipal, élu dimanche dernier par les Blanquefortaises et les Blanquefortais, et sincèrement remercier les habitantes et habitants qui se sont mobilisés lors de ce scrutin. Au nom du groupe « Blanquefort je t'aime », elle adresse ses félicitations républicaines à Madame la Maire pour sa réélection. Les résultats de celle-ci sont clairs, permettant à cette dernière d'être reconduite dans ses fonctions, mais ils traduisent aussi une réalité politique qu'il ne faudrait pas ignorer. La liste « Blanquefort je t'aime » a rassemblé 27,58 % des suffrages exprimés, représentant ainsi une part importante des Blanquefortaises et Blanquefortais qui ont exprimé un choix, une attente et une volonté d'évolution. Au total, près de la moitié des électeurs a fait le choix d'une autre voie que celle de la majorité sortante. Ce message mérite d'être entendu.

Un autre chiffre qui ne peut être passé sous silence est celui de l'abstention. Près d'un électeur sur deux ne s'est pas déplacé. C'est beaucoup, c'est trop. C'est un signal fort qui doit les interpeller collectivement, il traduit une forme de distance, parfois de doute, vis-à-vis de l'action publique. Ce qui les oblige tous, majorité comme opposition, à être à la hauteur, à être utile, à être à l'écoute.

L'élue souhaite également revenir sur la campagne qui vient de s'achever. Le choix a été fait d'un débat d'idées, d'un débat projets contre projets. Un choix clair, celui de refuser le populisme. Refuser les raccourcis, les caricatures, parce que le populisme affaiblit le débat démocratique. Parce qu'il oppose là où il faudrait rassembler. Parce qu'il simplifie à l'excès des sujets qui méritent du sérieux. Ils ont préféré la responsabilité, la cohérence et le respect. Et ce respect doit aujourd'hui se prolonger dans cette assemblée. Respect des élus quel que soit leur banc, respect des positions exprimées, respect surtout des habitants qu'ils représentent. Comme l'a dit Madame la Maire, un esprit qu'ils ont su faire vivre lors du précédent mandat. Des débats parfois exigeants mais toujours dignes, des désaccords assumés mais sans invectives, une confrontation d'idées mais dans le respect républicain. Ils y sont attachés et y veilleront.

Le groupe « Blanquefort je t'aime » prendra toute la place dans cette assemblée, ils seront une opposition exigeante et constructive. Car au fond, au-delà de leurs différences, une responsabilité commune est partagée : être à la hauteur de la confiance qui leur a été accordée. Elle termine son propos par des remerciements.

### *Applaudissements*

- Olivier DELHOMME adresse ses félicitations à Madame la Maire. À titre plus personnel, cela représente un moment important d'être à nouveau parmi eux car, comme ils le savent, il arrive d'une autre commune où des choses différentes sont exercées. Il félicite également Madame FAUCONNET et d'autres personnes pour l'organisation de ces élections. Ce fut vraiment un beau moment de démocratie où des idées ont pu être échangées et dont certaines ont été reprises, et tant mieux, qui devront maintenant être réalisées avec les moyens qui leurs seront accordés. Il ajoute avoir apprécié les débats d'idées qui ont pu être directs ou indirects, avec un peu d'invective, mais les campagnes sont toujours un peu exacerbées.

Il revient sur le point de la Métropole pour laquelle ils sont élus et représentent le peuple, et dit n'avoir rien contre le populisme en ce qui le concerne. Il trouve important que tout le monde soit représenté. Il ajoute que ce Conseil doit être utile et ait les moyens d'agir, notamment d'être

concerné par rapport à ceux donnés à la Métropole et au fait que l'argent octroyé soit utilisé. Dans cette campagne, il a beaucoup parlé des finances et des subventions qu'il faut aller chercher. De plus, ignorant le nom qui leur est octroyé, opposition ou minorité, il souhaite une précision. Avec son équipe, son intention est d'être constructif car, même avec des idées parfois opposées ou identiques, ce qui compte pour eux est que Blanquefort gagne. Il les informe qu'il ne sera pas dans une opposition systématique. Il termine par un propos de son grand-père, qu'il rappelle avec plaisir, qui est que lorsque l'on ne comprend pas ce qui se passe au niveau national ou international, ou qu'il n'y a pas de moyen d'action, il faut agir au niveau de son village. C'est ce que l' élu a l'intention de faire avec son équipe et que tous ensemble, ils se sentent bien dans cette ville.

### *Applaudissements*

Madame le Maire les remercie de s'être exprimés et précise que la notion de responsabilité collective qui est la leur, est prise lors de leur position en tant que candidat sur les listes. Elle ajoute qu'ils sont tous légitimes, car tous experts puisque désignés par les citoyens. Elle les remercie pour les félicitations adressées pour son élection de Maire, et souligne que le travail est fait avec l'ensemble de l'équipe.

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n° 26-022 : Fixation du nombre des adjoints**

Madame le Maire indique que la loi les autorise, selon le nombre d'habitants, à fixer jusqu'à 9 adjoints. Elle propose que sur ce mandat, la fixation soit de 8, de manière à ce que l'exécutif soit un peu plus resserré. :

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. PLOUGOULM, V. LAGRANGE, M. FRANÇOIS, L. SIBRAC)*

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Affaire n° 26-023 : Élection des adjoints**

Madame le Maire indique que pour cette élection de 8 adjoints, des listes doivent être présentées même si elles n'atteignent pas ce nombre. Cependant, la parité est obligatoire. La liste proposée pour être adjoints est la suivante :

- Karine FAUCONNET
- Étienne ANDRÉ
- Sandrine LACAUSSADE
- Jean-Claude MARSAULT
- Sylvie CESARD-BRUNET
- Dominique SAÏTTA
- Fabienne LACOSTE
- Philippe GALLES

Aucune autre liste n'étant proposée, le vote est lancé.

Elle les informe qu'une enveloppe bleue est à leur disposition accompagnée de ladite liste ainsi que d'un bulletin blanc, et il est procédé à la même opération que précédemment. Les deux assesseurs sont de nouveau invités à rejoindre l'urne, puis les élus voteront à l'appel de leur nom.

Madame le Maire les informe que le scrutin étant terminé, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, et tous les conseillers ayant pris part au vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 33  
Bulletins nuls : 1  
Bulletins blancs : 4  
Bulletins en direction de la liste d'adjoints proposés : 28

La liste « Karine FAUCONNET » a obtenu la majorité absolue. Ses membres sont proclamés Adjoints et immédiatement installés.

- 1<sup>er</sup> adjoint : Karine FAUCONNET
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Etienne ANDRE
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Sandrine LACAUSSE
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Claude MARSAULT
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Sylvie CESARD-BRUNET
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Dominique SAÏTTA
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Fabienne LACOSTE
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Philippe GALLES

Elle les félicite pour leur élection.

### *Applaudissements*

Elle précise que l'élection des Maires et adjoints est faite par le Conseil municipal, les délégations étant données par le Maire, et indique les fonctions incombant aux personnes élues.

En tant que 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Karine FAUCONNET continuera à travailler sur les Finances, les Ressources Humaines et l'administration générale.

Monsieur Etienne ANDRE sur les bâtiments.

Madame Sandrine LACAUSSE sur l'enfance, jeunesse et parentalité.

Monsieur Jean-Claude MARSAULT sur la vie associative.

Madame Sylvie CESARD-BRUNET sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Dominique SAÏTTA sur les solidarités.

Madame LACOSTE sur la culture, la citoyenneté et l'égalité.

Monsieur GALLES sur les espaces publics.

Elle rappelle qu'elle pourra les informer dans d'autres Conseils municipaux, de la question des conseillers délégués.

### **RAPPORTEUR : Madame le Maire**

#### **Charte de l'élu local**

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Les élus locaux sont les membres du Conseil élus au suffrage universel, pour administrer librement les collectivités territoriales dans les

conditions prévues par la loi. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions particulières. Elle présente deux articles du CGCT.

Article 1111-13. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans l'affaire soumise à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime à 150 €, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative, les cadeaux d'usage, les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques Françaises, ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 1111-14 du CGCT. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale, dans les conditions définies à l'article L 382-31 du Code de la Sécurité sociale, et à des régimes spéciaux définis par le présent Code.

Les élus locaux bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes mentionnés à l'article L 1111-13.

La lecture de cette charte se rappelle à toutes et tous tout au long du mandat.

— oOo —

*L'assemblée prend acte de la lecture de la charte de l'élu local.*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 26-024 : Délégation du conseil municipal au Maire**

Madame le Maire propose que lui soit donné un certain nombre de délégations, de manière à ce qu'elle puisse signer quelques arrêtés. Par exemple, prononcer la délivrance ou la reprise de concessions dans les cimetières. Une liste a été fournie dans la délibération qui présente des espaces blancs à différentes reprises. En effet, sur l'ensemble des délégations prévues en direction du Maire, une ou deux ont été gardées dans l'instance du Conseil municipal.

— oOo —

Madame le Maire termine sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Plougoulm, V. Lagrange, M. François et L. Sibrac).*

— oOo —

Madame le Maire clôt la séance du Conseil municipal qui ne doit pas être quitté sans que les assesseurs et un certain nombre de personnes aient apposé leur signature. L'ensemble des élus devant être présenté à la population, une séance photo est prévue.

Rendez-vous est fixé pour le prochain Conseil municipal en date du 7 avril à 18h30 dans ces mêmes lieux, puis les élus et le public sont conviés au verre de l'amitié. Elle remercie ce dernier d'avoir été particulièrement nombreux et la question qui se pose est celle de savoir s'il le sera autant le 7 avril prochain.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 12h00.

Madame le Maire  
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance  
Étienne ANDRÉ